

Équipement EAJE en PSU

La convention de financement

La convention d'objectifs et de financement de prestation de service est un formulaire simplifié destiné à tous les gestionnaires et/ou porteurs de projet (les associations, les collectivités et les représentants du secteur marchand) désireux d'obtenir une aide financière et technique de la part de la Caf. Elle concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'équipement.

Pour obtenir une aide financière de la Caf, il faut :

Une convention type et ses annexes

+

Des pièces justificatives Partenaire

+

Des pièces justificatives Equipement

Je demande pour la 1ère fois une convention de prestation de service pour mon équipement EAJE, je dois fournir :

- l'autorisation de fonctionnement délivrée par le Président du Conseil Départemental,
- l'avis du Maire (droit privé),
- la décision de la collectivité intéressée (droit public),
- le règlement de fonctionnement,
- le projet d'établissement,
- le contrat de concession de service (le cas échéant).



Je renouvelle ma convention de prestation de service pour mon équipement EAJE, je dois fournir :

- l'autorisation de fonctionnement délivrée par le Président du Conseil Départemental,
- l'avis du Maire (droit privé),
- la décision de la collectivité intéressée (droit public),
- le règlement de fonctionnement,
- le projet d'établissement,
- le contrat de concession de service (le cas échéant).

monenfant.fr

Par la signature de la convention de prestation de service, vous vous engagez à faire connaître votre offre de service sur ce site.

- **Votre équipement n'est pas encore référencé :**
dans la rubrique « je suis professionnel », je fais une demande d'habilitation auprès de ma Caf.

- **Mon équipement est déjà référencé :**
je mets à jour régulièrement les données relatives à ma structure.